

PLAN LOCAL D'URBANISME
DE PRUNAY

Plan des zones
Document D2b

PLU approuvé le : 12 février 2020
Mis à jour le : 30 mai 2021
Modification simplifiée n°1 le :

Pour la Présidente,
La vice-Présidente

Nathalie MIRAVETE

Transmission en Sous-Préfecture en annexe de la délibération
du conseil communautaire approuvant la modification simplifiée n°1
du PLU en date du :

Echelle : 1/3 000ème

0 30 60 90 120 150 m



LEGENDE

Zones et secteurs

Prescriptions Graphiques

Les regles d'implantation des constructions

- Limitation de la constructibilité au titre de L111-6 du CU (RD944 et RD931)
- Reculs depuis l'axe des routes départementales

Les espaces et secteurs naturels protégés contribuant aux continuités écologiques

Secteurs à protéger (R151-43-4° du CU)

- Boisements alluviaux
- Verger
- Site Natura 2000
- Les linéaires à protéger (fossées) (R151-43-4° du CU)

Les éléments de paysage protégés ou à créer

- Espaces boisés classés (L113-3 du CU)
- Plantations à créer (R151-43-2° du CU)
- Éléments de paysage à préserver: haies et alignements d'arbres (R151-43-5° du CU)

Les secteurs concernés par des OAP

- Orientations d'aménagement et de programmation sectorielles (R151-6°)

